

## LA CCNR PRÉVOIT UNE RÉDUCTION DES SECTEURS À RISQUES SUR LE RHIN

Ref: CC/CP (24)09

La CCNR souhaite informer suffisamment en amont la profession et communiquer son intention de réduire le nombre de tronçons du Rhin présentant des risques spécifiques. La CCNR insiste sur le fait que la décision définitive sera prise lors de la session plénière de décembre, le 5 décembre 2024. La date d'entrée en vigueur proposée est le 1er juillet 2025.

Actuellement, la partie du Rhin comprise entre le p.k. 335,92 (écluses d'Iffezheim) et le p.k. 857,40 (bac de Spyck) est recensée comme tronçon à risque : il mesure environ 520 kilomètres. Une vérification effectuée par l'autorité compétente en Allemagne a conclu qu'il n'est plus nécessaire de considérer l'ensemble de ce tronçon comme étant un tronçon présentant des risques spécifiques. Cela s'explique par le fait que les voies d'eau sont désormais bien balisées. En outre, grâce aux outils et aides de navigation – par exemple l'ECDIS Intérieur, la superposition des images radar, etc...- la navigation n'y présente pas de difficultés.

Avec son nouveau projet de résolution, la CCNR prévoit une réduction des secteurs à risques aux deux tronçons suivants :

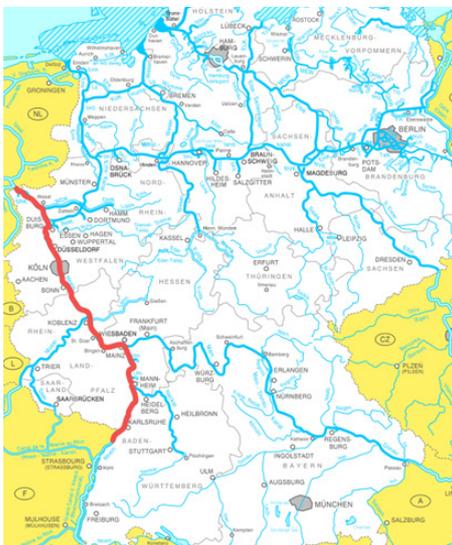
- Sur le Rhin supérieur : du p.k. 335,66 (pont routier de Wintersdorf) au p.k. 425,00 (Mannheim)
- Sur le Rhin moyen : du p.k. 498,45 (pont routier de Mayence/Mainz-Kastel) au p.k. 592,00 (Coblence, embouchure de la Moselle)

Ces deux tronçons auront une longueur totale d'environ 185 km. Les cartes ci-dessous illustrent les modifications prévues. Ainsi, l'autorisation spécifique pour les secteurs à risques nécessaire pour les conducteurs sera uniquement nécessaire sur les tronçons nouvellement définis, si le projet de résolution est adopté en décembre 2024.

Des informations complémentaires seront diffusées après l'adoption de la résolution le 5 décembre 2024. Les délégations concernées ont indiqué qu'en cas d'adoption, elles instruiront à leurs autorités de contrôle de ne pas sanctionner l'absence d'autorisation spécifique pour les secteurs à risque qui seront supprimés à l'avenir, entre la date d'adoption et la date d'entrée en vigueur. Cela concernera les conducteurs qui ne passeraient pas l'examen pour les secteurs à risques supprimés à l'avenir. Dans l'intervalle, et en cas de questions plus spécifiques, les personnes concernées peuvent contacter les autorités nationales compétentes et leurs représentants. La délégation allemande met également à disposition des informations sur le site internet : <https://www.elwis.de/DE/Startseite/Startseite-node.html>.

L'objectif de la CCNR est d'assouplir les prescriptions pour la profession, lorsque cela est possible sans compromettre la sécurité. Cette mesure permettrait également de faciliter l'accès aux conducteurs à la navigation rhénane, de flexibiliser les conditions de travail et de lutter ainsi contre la pénurie de personnel qualifié.

### Tronçons actuellement recensés comme présentant des risques spécifiques



### Futurs tronçons recensés comme présentant des risques spécifiques



Marquage en rouge par la délégation allemande auprès de la CCNR  
Source : Fachstelle für Geodäsie und Geoinformatik, zur Verfügung gestellt gemäß GeoNutzV

### À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



# CCNR

COMMISSION CENTRALE  
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

### Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023  
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tel. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org  
[www.ccr-zkr.org](http://www.ccr-zkr.org)